

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du mardi 3 mars 2026

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	15	15

Date de la convocation : 23 février 2026

Date d'affichage de l'ordre du jour : 23 février 2026

L'an deux-mil-vingt-six, le 3 mars à 18h30, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul COUILLER, Maire.

Présents :

Monsieur Michel BRUNG, Madame Claude BOULIER, Monsieur Daniel CALTOT, Monsieur Philippe CAUCHOIS, Monsieur Jean-Paul COUILLER, Monsieur Vincent GAUDICHON, Monsieur Rémy JAMES, Madame Annick KOEHLER, Madame Annie LECOQ, Monsieur Olivier ORIENT, Madame Marie-Claire OSMONT, Monsieur Daniel PELFRÈNE, Monsieur Frédéric POTHÉRAT, et Madame Géraldine SAHUT, Madame Christine TALBOT.

Absents excusés :

Madame Mélanie DECURE, Madame Nathalie DELESTRE a donné pouvoir à Monsieur Frédéric POTHÉRAT, Madame Amélie NÉE, Monsieur Daniel RAIMBAULT.

Secrétaire de séance :

Monsieur Olivier ORIENT a été nommé secrétaire de séance.

2026 / 001 – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET PRINCIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la commune ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

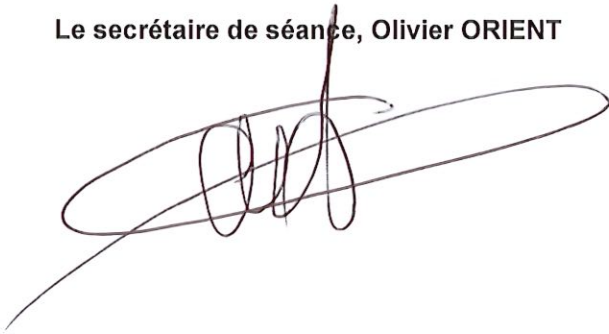
Dans les séances où le CFU est débattu, le Conseil Municipal doit élire un président de séance, préalablement au débat et au vote. Madame Claude BOULIER est élue présidente à l'unanimité des membres présents et procède à la lecture du Compte financier Unique 2025 :

Libellé	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	36 906.09 €			726 558.00 €
Opérations de l'année	556 306,82€	270 547.16 €	1 025 697.79 €	1 455 958.82 €
Total	593 212.91 €	270 547.16 €	1 025 697.79 €	2 182 516.82 €
Résultat de clôture	322 665.75 €			1 156 819.03 €
Soit un excédent de clôture de 834 153.28 €				
Restes à réaliser	1 134 719.00 €	643 185.00 €		
Total cumulé	1 457 384.75 €	643 185.00 €		1 156 819.03 €
Soit un excédent global cumulé de 342 619.28 €				

Hors de la présence de Monsieur Jean-Paul Couiller, Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 13 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget principal.

Le secrétaire de séance, Olivier ORIENT

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned below the name Olivier ORIENT.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Jean-Paul COUILLER

